

# HANDICAP VISUEL ≠ INCAPACITÉ PROFESSIONNELLE.

Les personnes en situation de handicap visuel exercent des métiers dans des domaines variés : informatique, commerce, droit, santé, communication...

Grâce à des adaptations personnalisées (logiciels, affichage agrandi, lecture vocale, plage braille...), elles travaillent aussi bien que n'importe quel collaborateur.

*Des solutions existent pour concilier  
handicap visuel et emploi.  
parlons-en !*

Une production réalisée dans le cadre  
du réseau des référents handicap animé par l'  agefiph

